

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 569 Subventions (10.000 euros) à 2 associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image en faveur des publics éloignés ou empêchés.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations au titre de la politique en faveur de l'accès au cinéma pour les publics éloignés et empêchés ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Agence du court-métrage, 77 rue des Cévennes 75015 Paris. 18495 - 2021_11327

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association 1000 Visages, 1 square de la Résistance 91000 Évry. 19978 - 2021_07497

Article 3 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO